



Titre exécutoire non remis en main propre,

Par **marilliou**, le **31/10/2018 à 10:48**

Bonjour

En 2011 titre exécutoire remis à société recouvrement efficot par la banque. Cette société pour x raison ne m a pas poursuivit. je les ai contacté et ont classé le dossier et l'ai envoyé au créancier. S'écoule 7 ans, donc j'apprends l'existence de ce titre le 15/10/18 car DSO l'a récupéré auprès de la banque. Comment faire appel puisque je n'ai jamais pris connaissance de ce jugement qui est juste une feuille marquée: titre exécutoire, mandataire efficot. veut dire que cette feuille est valable pour toutes les sociétés de recouvrement, si pour x raisons ne donnent pas suite, QUE Faire, cordialement Mary

Par **amajuris**, le **31/10/2018 à 11:00**

bonjour,
en principe il appartenait à votre créancier de vous faire signifier le jugement vous condamnant à payer par un huissier.
avez-vous changé d'adresse depuis 2011, ce qui interdisait à l'huissier de vous remettre cette signification.
salutations

Par **marilliou**, le **31/10/2018 à 11:09**

Non j'ai été locataire dans ce logement du 2 février 2010 au 30/07/2016, tout peut être vérifié auprès

des impôts, je payais bien ma taxe d'habitation, un nom d'huissier apparaît sur cette feuille, il est sur Toulon. Le dossier étant ancien, il ne peut m'aider. Contacter le TGI, là aussi ne peuvent pas m'aider, le dossier a été envoyé à la banque. Sur ce titre apparaît Efficot, DSO peut le récupérer en son nom ?